

DECISION N° DEC_045_2024

Mise à disposition du parking situé au droit de la RD 159 de la société
« Europe Echaffaudage »

La société « Europe Echaffaudage », représentée par son directeur adjoint, Monsieur Régis JAEGER, sollicite la Ville de Sélestat en vue de disposer du parking cadastré section 11 n°7, situé sur le ban communal d'Orschwiller, au droit de la RD 159, et propriété de la Ville de Sélestat.

Il s'agit de mettre à disposition de la société, une emprise d'environ 200 m² sur ledit parking en vue de stocker du matériel dans le cadre des travaux liés au château du Haut-Koenigsbourg.

Il est proposé de mettre à disposition de la société « Europe Echaffaudage », une emprise d'environ 200 m² de la parcelle susvisée, du 17 au 28 juin 2024, à titre gratuit.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DÉCIDE de mettre à la disposition de la société « Europe Echaffaudage », une emprise d'environ 200 m² de la parcelle cadastrée section 11 n°7 située sur le ban communal d'Orschwiller, du 17 au 28 juin 2024, à titre gratuit.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240619-DEC_045_2024-AU



Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 19/06/2024

Le Maire :
Marcel BAUER